

# LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Jusqu'en 1989, la commune ne possédait pas de cimetière sur son territoire.

Un « carré » délimité dans le cimetière de Mantes-La-Ville accueillait les défunts de la commune.

Ce n'est que dans les années 1986 que le Conseil Municipal a décidé de se doter d'un cimetière communal sur son territoire.

Il a été décidé de le créer entre les bourgs d'Auffreville et de Brasseuil.

Une étude géologique a été réalisée pour confirmer que le sol permettait, conformément à la législation funéraire, la création du cimetière à cet endroit.

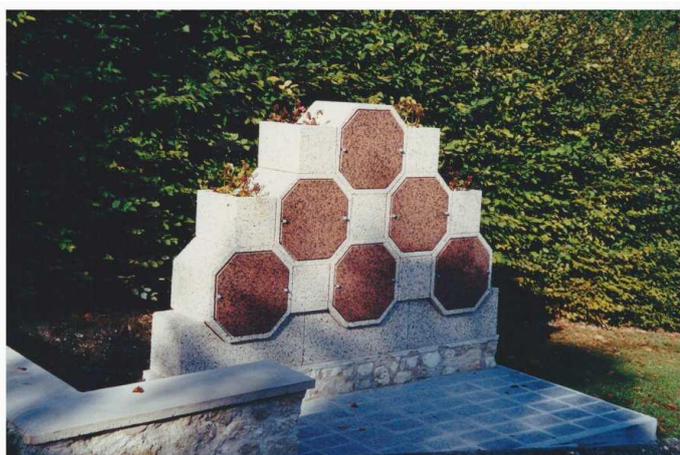
Le terrain a été acheté en février 1985 et les travaux de clôture et d'allées ont été achevés en 1988.



C'est à cette époque que le monument aux morts initialement situé à l'angle de la rue des plantes aux moines et de la rue de la Vaucouleurs a été transféré sur le parvis du cimetière.



En 1999 un columbarium a été érigé, côté droit du cimetière pour y accueillir les urnes.



Et c'est en 2015 qu'un jardin du souvenir a été aménagé, en haut du cimetière, dans un environnement particulièrement paysagé et serein.

Une flamme du souvenir a été érigée et un pupitre de granit destiné à recevoir les noms des défunts dont les cendres seront dispersées a été installé.



## **TARIFS CONCESSIONS 2018**

<b>Concession temporaire : 30 ans renouvelables :</b>	<b>250 €</b>
<b>Concession temporaire : 50 ans renouvelables :</b>	<b>300 €</b>

Ces tarifs sont également applicables au columbarium auxquels il faudra rajouter  
**Forfait pour l'attribution d'un emplacement au columbarium : 650 €**

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : **gratuit**